



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Parks Canada Agency**  
**Unit 1300 – 635 8AVE SW**  
**Calgary, AB T2P 3M3**  
**Bid Fax: 1-866-246-6893**

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency**  
**Unit 1300 – 635 8AVE SW**  
**Calgary, AB**  
**T2P 3M3**

|   |                                 |   |
|---|---------------------------------|---|
| <b>Title-Sujet</b><br>Réfection de routes secondaires dans le parc national Banff   |                                 |   |
| <b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b><br>5P420-17-5525/A  |                                 | <b>Date:</b><br>5 mars, 2018                                |
| <b>GETS Reference No. – No de reference de SEAG</b><br>PW-18-00818913   |                                 | <b>Client Ref. No. – No. de réf du client.</b><br>BNP# 1156 |
| <b>Solicitation Closes:</b>   |                                 |   |
| <b>at – à</b><br>14h00  | <b>on – le</b><br>27 mars, 2018 | <b>Time Zone - Fuseau horaire</b><br>MST - HNR              |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/> |                                 |   |
| <b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b><br>Danny Ahn <a href="mailto:danny.ahn@pc.gc.ca">danny.ahn@pc.gc.ca</a>                         |                                 |   |
| <b>Telephone No. - No de téléphone</b><br>(403) 292-5451  |                                 | <b>Fax No. – No de FAX:</b><br>1-866-246-6893               |
| <b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destinations des biens, services et construction:</b><br>See Herein – Voir ici                               |                                 |   |

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

**À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

|  |             |
|--|-------------|
| <b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |             |
| <b>Address - Adresse</b>   |             |
| <b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b><br><b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b> |             |
| <b>Titale - Titre</b>  |             |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____  |             |
| <b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____  |             |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b> |

## INVITATION À SOUMISSIONNER

### AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

#### Dépôt direct

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter Jean Allen à [jean.allen@pc.gc.ca](mailto:jean.allen@pc.gc.ca) afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:  
<http://www.depotdirect.gc.ca>

## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Sites Web

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2017-09-21)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

#### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité lieu de sauvegarde des documents
- CS02 Condition d'assurance

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

### APPENDICE 1 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

#### ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

#### ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

### IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres - Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2017-09-21)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel [danny.ahn@pc.gc.ca](mailto:danny.ahn@pc.gc.ca). À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### IP03 VISITE DES LIEUX

1. Il y a aura une visite facultative des lieux le 14 mars, 2018, à 13 h (HNR). Les soumissionnaires qui veulent y participer doivent se présenter au *Banff Operations Compound – Highways Meeting Room* située 200 Hawk Ave, Banff, AB.

### IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 1-866-246-6893.

## **IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courriel électronique à [danny.ahn@pc.gc.ca](mailto:danny.ahn@pc.gc.ca) ou en appelant le numéro de téléphone (403) 292-5451.

## **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

## **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

## IP08 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis;
  - d. Conditions générales et clauses:

|   |        |               |
|---|--------|---------------|
| CG1 Dispositions générales – Services de construction | R2810D | (2017-11-28); |
| CG2 Administration du contrat                         | R2820D | (2016-01-28); |
| CG3 Exécution et contrôle des travaux                 | R2830D | (2017-11-28); |
| CG4 Mesures de protection                             | R2840D | (2008-05-12); |
| CG5 Modalités de paiement                             | R2850D | (2016-01-28); |
| CG6 Retards et modifications des travaux              | R2865D | (2016-01-28); |
| CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat      | R2870D | (2008-05-12); |
| CG8 Règlement des différends                          | R2882D | (2016-01-28); |
| CG9 Garantie contractuelle                            | R2890D | (2014-06-26); |
| CG10 Assurances                                       | R2900D | (2008-05-12); |

Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires

|  |        |               |
|--|--------|---------------|
|  | R2950D | (2015-02-25); |
|--|--------|---------------|
  - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
  - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

## CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

### CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

#### 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### 2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.



## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Réfection de routes secondaires dans le parc national Banff

Travaux de réfection de routes secondaires et de terrains de stationnement dans le parc national Banff, y compris : route panoramique du mont Norquay, route panoramique du lac Minnewanka, route des lacs Vermillion, avenue Mountain, aire de fréquentation diurne d'Upper Bankhead, aire de fréquentation diurne de Two Jack, aire de fréquentation diurne de Minnewanka et aire de fréquentation diurne de Fenlands.

Les travaux comprennent le fraisage d'asphalte, la mise en place d'enrobés et l'asphaltage, la préparation de la couche de forme, le colmatage de fissures, le nettoyage de fossés, l'excavation de fossés, le défrichage et l'essouchement, la construction d'un mur de soutènement en terre stabilisé mécaniquement, la reconstruction de la couche de forme, l'installation de glissières de sécurité, le traçage de lignes, le remplacement de bordures et de caniveaux et l'installation de ponceaux. Voir le devis ci-joint pour plus de détails.

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Courriel électronique: \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit terminer tous les travaux d'ici le 30 novembre 2018.

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

### SA08 SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

## APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

### MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

| Article                                    | Référence au devis | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux | Unité de mesure | Quantité Estimative (QE) | Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables |
|--|--------------------|---|-----------------|--------------------------|---|
| 1  | 01 21 00           | Coûts principaux                                  | PF              | 1                        | <b>\$380,000.00</b>                                     |
| 2  | 01 25 20           | Mobilisation/démobilisation                       | PF              | 1                        |   |
| 3  | 01 35 31           | Gestion de la circulation                         | PF              | 1                        |   |
| <b>TOTAL DES MONTANT FORFAITAIRE (TMF)</b> |                    |   |                 |                          |   |
| Excluant les taxes applicable(s)           |                    |   |                 |                          |   |

### TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

| Article | Référence au devis | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux  | Unité de mesure | Quantité Estimative (QE) | Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables | Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables |
|---------|--------------------|--|-----------------|--------------------------|---|---|
| 1       | 02 41 13           | <b>Enlèvement du revêtement bitumineux</b>   |                 |                          |   |   |
| 1.a     | 02 41 13           | a) Fraisage sur profondeur partielle   | m <sup>2</sup>  | 7 950                    |   |   |
| 1.b     | 02 41 13           | b) Enlèvement du revêtement de béton bitumineux sur la pleine profondeur                         | m <sup>2</sup>  | 13 770                   |   |   |
| 1.c     | 32 01 16           | c) Remise en état sur la pleine profondeur   | m <sup>2</sup>  | 6 140                    |   |   |
| 2       | 31 24 13           | <b>Excavation de routes et de fossés</b>   |                 |                          |   |   |
| 2.a     | 31 24 13           | a) Nettoyage de fossés, avec élimination hors site, débroussaillage, défrichage et essouchement  | m               | 5 900                    |   |   |
| 2.b     | 31 24 13           | b) Excavation de fossés, avec élimination hors site, débroussaillage, défrichage et essouchement | m <sup>3</sup>  | 190                      |   |   |
| 3       | 31 37 00           | <b>Enrochement</b>   |                 |                          |   |   |

|         |                |   |                |        |  |  |
|---------|----------------|---|----------------|--------|--|--|
| 3.a     | 31 37 00       | a) Classe 1M  | m <sup>3</sup> | 55     |  |  |
| 3.b     | 31 37 00       | b) Enrochement avec coulis  | Ch.            | 2      |  |  |
| 4       | 32 01<br>11.02 | <b>Nettoyage et colmatage des fissures de chaussée</b>  | m              | 11 880 |  |  |
| 5       | 32 12 16       | <b>Revêtement en béton bitumineux (RBB)</b>   |                |        |  |  |
| 5.a.i   | 32 12 16       | a) Liant bitumineux de type H1 150-200 A selon AT<br>i) Tapis d'enrobé et fraisage de couche intercalaire | tonnes         | 2 413  |  |  |
| 5.a.ii  | 32 12 16       | ii) Réparation sur la pleine profondeur du RBB  | tonnes         | 3 320  |  |  |
| 5.a.iii | 32 12 16       | iii) Remise en état sur la pleine profondeur  | tonnes         | 3 240  |  |  |
| 6       | 32 16 15       | <b>Bordures, caniveaux, trottoirs et terre-pleins centraux</b>  |                |        |  |  |
| 6.a     | 32 16 15       | a) Enlèvement et élimination de bordures  | m              | 260    |  |  |
| 6.b     | 32 16 15       | b) Enlèvement et élimination de trottoirs en asphalte   | m              | 160    |  |  |
| 6.c     | 32 16 15       | c) Mise en place de bordures  | m              | 100    |  |  |
| 6.d     | 32 16 15       | d) Mise en place de trottoirs monolithiques   | m              | 299    |  |  |
| 6.e     | 32 16 15       | e) Rampe de béton pour fauteuil roulant   | Ch.            | 8      |  |  |
| 7       | 32 17 23       | <b>Marquages de chaussée</b>  |                |        |  |  |
| 7.a     | 32 17 23       | a) Traçage de lignes  | m              | 10 350 |  |  |
| 7.b     | 32 17 23       | b) Marquage des divergents routiers et des hachures   | m <sup>2</sup> | 150    |  |  |
| 7.c     | 32 17 23       | c) Terrain de stationnement   | m              | 660    |  |  |
| 7.d     | 32 17 23       | d) Flèches  | Ch.            | 6      |  |  |
| 8       | 32 32 34       | <b>Talus renforcés par des géosynthétiques</b>  |                |        |  |  |
| 8.a     | 32 32 34       | a) RW ½, avec débroussaillage, défrichage et essouchement   | m <sup>2</sup> | 240    |  |  |
| 8.b     | 32 32 34       | b) RW 4, avec débroussaillage, défrichage et essouchement   | m <sup>2</sup> | 100    |  |  |
| 8.c     | 32 32 34       | c) RW 7, avec débroussaillage, défrichage et essouchement   | m <sup>2</sup> | 190    |  |  |
| 9       | 33 42 13       | <b>Ponceaux</b>   |                |        |  |  |
| 9.a     | 33 42 13       | a) Fourniture et installation de ponceaux à tôle ondulée de 600 mm  | m              | 40     |  |  |
| 10      | 32 91 19       | <b>Terre végétale</b>   |                |        |  |  |
| 10.a    | 32 91 19       | a) Mise en place et nivellement de terre végétale   | m <sup>3</sup> | 130    |  |  |
| 10.b    | 32 91 19       | b) Enlèvement et élimination de terre végétale  | m <sup>3</sup> | 50     |  |  |

|  |          |   |                |       |  |  |
|--|----------|---|----------------|-------|--|--|
| 11   | 32 92 22 | <b>Ensemencement à la volée et paillage</b>             | m <sup>2</sup> | 1 260 |  |  |
| 12   | 33 71 14 | <b>Glissière de sécurité en W</b>                       |                |       |  |  |
| 12.a   | 33 71 14 | a) Enlèvement et remplacement des glissières existantes | m              | 20    |  |  |
| 12.b   | 33 71 14 | b) Fourniture et installation                           | m              | 730   |  |  |
| 12.c   | 33 71 14 | c) Extrémités de glissières de sécurité                 | Ch.            | 3     |  |  |
| 13   | 10 14 53 | <b>Signalisation</b>                                    |                |       |  |  |
| 13.a   | 10 14 53 | a) Fourniture et installation                           | Ch.            | 5     |  |  |
| 13.b   | 10 14 53 | b) Enlèvement et récupération                           | Ch.            | 1     |  |  |
| <b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)</b><br>Excluant les taxes applicable(s) |          |   |                |       |  |  |

|  |  |
|--|--|
| <b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (TMF +TPC)</b><br>Excluant les taxes applicable(s) |  |
|--|--|

---

## APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

(Le texte est copié de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html> daté le 2016-04-04)

**Liste des noms :** Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- i. les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du fournisseur du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE** (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et  
 Services gouvernementaux  
 Canada

Public Works and  
 Government Services  
 Canada

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Page 1 of 2

|  |                |
|--|----------------|
| Description et emplacement des travaux | N° de contrat. |
|  | N° de projet   |

|   |                   |       |          |      |
|---|-------------------|-------|----------|------|
| Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal | Adresse (N°, rue) | Ville | Province | Code |
|---|-------------------|-------|----------|------|

|                                       |                   |       |          |      |
|---------------------------------------|-------------------|-------|----------|------|
| Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal | Adresse (N°, rue) | Ville | Province | Code |
|---------------------------------------|-------------------|-------|----------|------|

Assuré additionnel

**Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat**

| Genre d'assurance   | Compagnie et N° de la police | Date d'effet<br>J / M / A | Date<br>d'expiration<br>J / M / A | Plafonds de garantie |                          |                                     |
|---|------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|----------------------|--------------------------|-------------------------------------|
|   |                              |                           |                                   | Par sinistre         | Global général<br>annuel | Global -<br>Risque après<br>travaux |
| <b>Responsabilité civile<br/>des entreprises</b>            |                              |                           |                                   | \$                   | \$                       | \$                                  |
| <b>Responsabilité<br/>complémentaire/exc<br/>édentaire.</b> |                              |                           |                                   | \$                   | \$                       | \$                                  |

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-cœuvres.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

## ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

### Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

*Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.*

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

| Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada                         | Adresse | Coordonnées |
|---|---------|-------------|
| Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile) |         |             |
| Entrepreneur principal  |         |             |
| Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)                             |         |             |

|                     |
|---------------------|
| Lieu(x) des travaux |
|---------------------|

|   |
|---|
| Description générale des travaux à exécuter |
|---|



Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

|  |  |
|--|--|
|  | Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.  |
|  | L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.  |
|  | L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.  |
|  | L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.   |
|  | L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.   |
|  | L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.  |
|  | Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel. |
|  | L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.   |

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_